

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014**

A une séance ordinaire tenue le 18 août 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 449-08-2014**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé en retirant le point 11.2 et en y ajoutant le point 14.2 «Demande de subvention Musée du Ski des Laurentides» :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 14, 21 et 28 juillet 2014**
- 4- **Règlements**
  - 4.1- Consultation : Amendement au règlement de zonage concernant les matériaux de finition extérieure autorisés dans les zones CVG 230, CVG 232 et CVG 234 (Projet de règlement 222-W-07-2014)
  - 4.2- Adoption : Amendement au règlement de stationnement et de circulation pour modifier la limite de vitesse chemin d'Habitat (règlement SQ-03K-2014)

## **5- Soumissions**

- 5.1- Résultat des soumissions pour l'acquisition d'un camion service des travaux publics et génie

## **6- Administration et Finances**

- 6.1- Amendement aux résolutions 582-09-2011 (servitude lot 2 313 862 changement de bureau de notaire) et 512-09-2013 (vente de terrain ajout d'une conjointe)
- 6.2- Nomination aviseur légaux pour représenter la ville et la MRC au tribunal Administratif du Québec
- 6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

## **7- Sécurité publique**

- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 juillet 2014

## **8- Travaux publics et génie**

- 8.1- Remise de dépôt de garantie prolongement chemin des Perles (18 850.13 \$)

## **9- Environnement**

- 10- Urbanisme** *(10.1 à 10.22 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses rencontres des 4 et 11 août 2014)*

- 10.1- 189, rue Principale : Garde-corps, plans 2014-135
- 10.2 255, rue Principale : « Mode Echo » Changement de couleur, plans 2014-136
- 10.3 1 529, chemin du Lac-des-Becs-Scie Ouest : Démolition, plans 2014-137
- 10.4 231, rue Principale : « Crêperie l'Armorique » Changement de couleur de la toiture, plans 2014-138
- 10.5- 194, rue Principale : « Noushka » Changement de couleur des volets, plans 2014-139
- 10.6- 358, rue Principale : « Le Marabou » Terrasse, plans 2014-151
- 10.7- 8, Lafleur Nord : «Fiducie Verronneau» changement de couleur, plans 2014-152
- 10.8- 200, rue Principale, local 21 : « Ostéopathie Dr Nicole Marois, D.O. » Enseigne communautaire, plans 2014-140
- 10.9- 222, rue Principale : « La Vape Shop » Enseigne suspendue, plans 2014-141
- 10.10-175, chemin Jean-Adam, local 103 : « Hatley » Enseignes projetante et communautaire, plans 2014-142
- 10.11-125, avenue de l'Église : « Formésanté » Enseigne communautaire, plans 2014-143
- 10.12-95, avenue de l'Église : « Institut Isis » Lettrage, plans 2014-144

- 10.13-228, rue Principale, local 201 : « Art-Massage » Enseigne communautaire et lettrage, plans 2014-145
- 10.14-392, rue Principale : « Cuisine Spontanée » Enseigne communautaire, plans 2014-146
- 10.15-105 F, avenue Guindon : « Boulangerie La Parisienne » Enseigne à plat, plans 2014-147
- 10.16-149 B, rue Principale : « Donovan experts-conseils » Enseigne communautaire, plans 2014-148
- 10.17-Dérogation mineure *accord de principe* 100, chemin des Belles-Montagnes
- 10.18-Dérogation mineure *accord de principe* 15, chemin du Mont-Bois-Vert
- 10.19-Dérogation mineure *accord de principe* 266, chemin du Lac-des-Chats
- 10.20-Lotissement 70, rue Robert : Lots : 5 527 400 et 5 527 401, plans 2014-149
- 10.21 Lotissement Chemin de l'Horizon : Lot : 316-68, plans 2014-150
- 10.22-163, rue Principale : « Le Jardin Lee » enseigne sur poteau, plans 2014-153
- 10.23-Dérogation mineure 276-280, rue Principale : « 140921 Canada inc. » Plans 2014-132 (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.24-Dérogation mineure 35, avenue Louise : Plans 2014-134 (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.25-Mandat aviseurs légaux pour la remise en état d'un terrain déboisé illégalement
- 10.26-Mandat aviseurs légaux pour entreprendre les procédures nécessaires afin d'obtenir la démolition des constructions non conformes et la remise en état des lieux
- 10.27-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 juillet 2014

## **11- Vie Communautaire**

- 11.1- Politique de soutien pour les enfants handicapés
- ~~11.2- Politique de soutien au baseball mineur, au hockey mineur, au patinage artistique et à la natation~~
- 11.3- Autorisation pour le dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations pour la bibliothèque
- 11.4- Achat de fibre de cèdre pour tous les parcs (18 936,38 \$ taxes incluses)

## **12- Ressources Humaines**

- 12.1- Prolongement de l'engagement technicienne en urbanisme et inspectrice en bâtiment période du 12 septembre au 30 novembre 2014

**13- Correspondance**

13.1- Commandite d'un trou : Tournoi de golf au profit du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut (100 \$)

13.2- Subvention à la Fondation Médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (250 \$)

**14- Points nouveaux**

14.1- Municipalisation du chemin du Grand-Versant : autorisation pour la signature du contrat notarié

14.2- Demande de subvention Musée du Ski des Laurentides

**15- Période de questions du public (L.C.V. 322)**

**16- Levée de l'assemblée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 450-08-2014**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2014 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 451-08-2014**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2014 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 452-08-2014**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2014 est approuvé tel que déposé.

**COMMENTAIRE 453-08-2014**  
**CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-W-07-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-W-07-2014 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTION 454-08-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03K-2014**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT**  
**DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro SQ-03K-2014 amendant le règlement de stationnement et de circulation pour modifier la limite de vitesse sur le chemin d'Habitat est adopté.

**RÉSOLUTION 455-08-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**CAMION DODGE RAM 4 X 4 CABINE DOUBLE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 11 août 2014 à 11 h 00 pour l'achat d'un camion Dodge Ram 4 x 4 cabine double;

ATTENDU Que la Ville a invité six (6) concessionnaires automobiles à soumissionner;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Alain Dubois agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Montréal Chrysler, Dodge, Jeep	35 314,57 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 11 août 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt numéro 401-2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 35 314,57 \$ incluant les taxes, présentée par Montréal Chrysler, Dodge, Jeep est acceptée pour l'achat d'un camion Dodge Ram 4 x 4 cabine double et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 456-08-2014**  
**AMENDEMENT RÉSOLUTION 582-09-2011**  
**SERVITUDE LOT 2 313 862**

ATTENDU : La nécessité d'établir une servitude d'écoulement des eaux sur une partie du lot 2 313 862 sur la rue Sainte-Marguerite;

ATTENDU : La description technique préparée par Richard Barry arpenteur-géomètre en date du 14 mai 2011 sous le numéro 5013 de ses minutes;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 30 mai 2011;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU': 1) Un mandat soit donné au bureau de notaires Major et Lazure pour rédiger un acte de servitude d'écoulement des eaux sur le lot 2 313 862;

2) Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins des présentes;

3) La présente résolution annule et remplace la résolution 582-09-2011.

**RÉSOLUTION 457-08-2014**  
**AMENDEMENT RÉSOLUTION 512-09-2013**  
**VENTE D'UN TERRAIN**

ATTENDU Que lors de la vente pour taxes de juin 2012, la Ville de Saint-Sauveur s'est vu adjuger le lot 3 430 726;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur vende à Monsieur Martin Chevalier et Madame Émilie Gagnier le lot 3 430 726 pour la somme que la Ville a déboursée lors de la vente pour taxes 2012 soit 312,00 \$ et les taxes 2013 sur le lot en question.

Monsieur le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents à la présente transaction préparés aux frais de l'acquéreur.

La présente résolution annule et remplace la résolution 512-09-2013.

**RÉSOLUTION 458-08-2014**  
**NOMINATION AVISEUR LÉGAUX**  
**POUR REPRÉSENTER LA VILLE ET LA MRC**  
**AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**

ATTENDU La requête introductive d'un recours à la section des affaires immobilières du Tribunal Administratif du Québec pour une révision administrative de la valeur d'une propriété déposée au rôle triennal 2013-2014-2015;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur doit nommer un procureur pour assister le service d'évaluation afin d'assurer une défense équitable;

ATTENDU Le rapport au Conseil du greffier en date du 6 août 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur retienne les services du bureau de Prévost, Fortin, D'Aoust et ass pour représenter la Ville dans le dossier SAI-M-225778-1406 auprès du Tribunal administratif du Québec.

**RÉSOLUTION 459-08-2014**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 14 août 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 37106 à 37355) pour la période du 17 juillet au 13 août 2014 au montant de 1 113 944.83 \$ est acceptée.

**COMMENTAIRE 460-08-2014**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**

## **SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en juillet 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 27 interventions durant le mois dont, entre autre, 5 entraides, 1 feu de broussailles, 2 feux de bâtiments, 4 senteurs de fumée apparente, 2 feux d'installation électrique et 3 systèmes d'alarme en opération.

### **RÉSOLUTION 461-08-2014** **LIBÉRATION DE DÉPÔT DE GARANTIE** **PROLONGEMENT CHEMIN DES PERLES**

ATTENDU Les travaux de construction du prolongement du chemin des Perles;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint des travaux publics et génie en date du 7 août 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme 3096 6451 Québec inc le dépôt de garantie pour les travaux de construction de la rue prolongement chemin des Perles lot 4 520 024 au montant de 18 850.13 \$, les travaux ayant été exécutés en conformité avec la réglementation de la Ville.

### **RÉSOLUTION 462-08-2014** **189, RUE PRINCIPALE :** **GARDE-CORPS, PLANS 2014-135**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0499 présentée le 29 juillet 2014 pour la propriété du 189, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-135, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 189, rue Principale.

### **RÉSOLUTION 463-08-2014** **255, RUE PRINCIPALE : « MODE ECHO »** **CHANGEMENT DE COULEUR, PLANS 2014-136**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0430 présentée le 9 juillet 2014 pour la propriété du 255, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;



ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-136, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de peinture extérieure pour la propriété du 255, rue Principale.

**RÉSOLUTION 464-08-2014**  
**1 529, CHEMIN DU LAC-DES-BECS-SCIE OUEST :**  
**DÉMOLITION, PLANS 2014-137**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0464 présentée le 16 juillet 2014 pour la propriété du 1 529, chemin du Lac-des-Becs-Scie Ouest;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-137, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété du 1 529, chemin du Lac-des-Becs-Scie Ouest.

**RÉSOLUTION 465-08-2014**  
**231, RUE PRINCIPALE : « CRÊPERIE L'ARMORIQUE »**  
**CHANGEMENT DE COULEUR DE LA TOITURE, PLANS 2014-138**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0488 présentée le 24 juillet 2014 pour la propriété du 231, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve la couleur SICO 1744-503 « Galet de Paspébiac » et les plans 2014-138, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat

d'autorisation de peinture extérieure pour la propriété du 231, rue Principale.

**RÉSOLUTION 466-08-2014**  
**194, RUE PRINCIPALE : « NOUSHKA »**  
**CHANGEMENT DE COULEUR DES VOLETS, PLANS 2014-139**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0498 présentée le 30 juillet 2014 pour la propriété du 194, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-139, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de peinture extérieure pour la propriété du 194, rue Principale.

**RÉSOLUTION 467-08-2014**  
**358, RUE PRINCIPALE : « LE MARABOU »**  
**TERRASSE, PLANS 2014-151**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0508 présentée le 29 juillet 2014 pour la propriété du 358, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le plan 2014-151, estampillé par le Service de l'urbanisme, déposé en soutien à la demande de certificat d'autorisation de terrasse commerciale pour la propriété du 358, rue Principale, et en remplacement du plan 2008-210 relatif aux aménagements paysagers approuvé par la résolution 713-11-2008.

**RÉSOLUTION 468-08-2014**  
**8, AVENUE LAFLEUR NORD : « FIDUCIE VERRONNEAU »**  
**CHANGEMENT DE COULEUR, PLANS 2014-152**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de

certificat d'autorisation 2014-0509 présentée le 31 juillet 2014 pour la propriété du 8, avenue Lafleur Nord;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-152, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de peinture extérieure pour la propriété du 8, avenue Lafleur Nord.

**RÉSOLUTION 469-08-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 21 :**  
**« OSTÉOPATHIE DR NICOLE MAROIS, D.O. »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-140**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0480 présentée le 21 juillet 2014 pour la propriété du 200, rue Principale, local 21;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-140, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 21.

**RÉSOLUTION 470-08-2014**  
**222, RUE PRINCIPALE : « LA VAPE SHOP »**  
**ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2014-141**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0067 présentée le 11 juillet 2014 pour la propriété du 222, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-141, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 222, rue Principale.

**RÉSOLUTION 471-08-2014**  
**175, CHEMIN JEAN-ADAM, LOCAL 103 : « HATLEY »**  
**ENSEIGNES PROJÉTANTE ET COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-142**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0441 présentée le 14 juillet 2014 pour la propriété du 175, chemin Jean-Adam, local 103;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-142, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 175, chemin Jean-Adam, local 103.

**RÉSOLUTION 472-08-2014**  
**125, AVENUE DE L'ÉGLISE : « FORMÉSANTÉ »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-143**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0442 présentée le 14 juillet 2014 pour la propriété du 125, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-143, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 125, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 473-08-2014**  
**95, AVENUE DE L'ÉGLISE : « INSTITUT ISIS »**

### **LETRAGE, PLANS 2014-144**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2013-0483 présentée le 17 juillet 2014 pour la propriété du 95, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-144, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 95, avenue de l'Église.

### **RÉSOLUTION 474-08-2014**

#### **228, RUE PRINCIPALE, LOCAL 201 : « ART-MASSAGE » ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE ET LETTRAGE, PLANS 2014-145**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0382 présentée le 24 juillet 2014 pour la propriété du 228, rue Principale, local 201;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-145, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 228, rue Principale, local 201.

### **RÉSOLUTION 475-08-2014**

#### **392, RUE PRINCIPALE : « CUISINE SPONTANÉE » ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-146**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0460 présentée le 16 juillet 2014 pour la propriété du 392, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-146, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 392, rue Principale.

**RÉSOLUTION 476-08-2014**  
**105 F, AVENUE GUINDON :**  
**« BOULANGERIE LA PARISIENNE »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-147**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0396 présentée le 18 juin 2014 pour la propriété du 105 F, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-147, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 105 F, avenue Guindon.

**RÉSOLUTION 477-08-2014**  
**149 B, RUE PRINCIPALE :**  
**« DONOVAN EXPERTS-CONSEILS »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-148**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0251 présentée le 14 juillet 2014 pour la propriété du 149 B, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-148, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 149 B, rue Principale.

**RÉSOLUTION 478-08-2014**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**100, CHEMIN DES BELLES-MONTAGNES**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde, en principe, une dérogation mineure à l'article 130 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'installation d'une piscine creusée à 9,10 m de la ligne des hautes eaux au lieu de 15 m.

**RÉSOLUTION 479-08-2014**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**15, CHEMIN DU MONT-BOIS-VERT**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde, en principe, une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre la construction d'un abri d'auto détaché du bâtiment principal en cour avant.

**RÉSOLUTION 480-08-2014**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**266, CHEMIN DU LAC-DES-CHATS**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde, en principe, une dérogation mineure à l'article 249 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre un agrandissement sur pieux de 2,45 m x 3,74 m à 8,65 m de la ligne des hautes eaux au lieu de 15 m, à la condition que le revêtement extérieur s'agence à l'existant en termes de matériau et couleur, exception faite du pignon de toit.

**RÉSOLUTION 481-08-2014**  
**LOTISSEMENT : 70, RUE ROBERT**  
**LOTS 5 527 400 et 5 527 401,**  
**PLANS 2014-149**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-1020 présentée le 27 mai 2014 pour la propriété du 70, rue Robert;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Il est résolu d'approuver les plans 2014-149, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 527 400 et 5 527 401, situés au 70, rue Robert.

**RÉSOLUTION 482-08-2014**  
**LOTISSEMENT : CHEMIN DE L'HORIZON**  
**LOT 316-68, PLANS 2014-150**

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 août 2014, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Il est résolu d'approuver les plans 2014-150, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour le lot 316-68, situé sur le chemin de l'Horizon, et d'accepter en paiement la somme de 5 066,26 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

**RÉSOLUTION 483-08-2014**  
**163, RUE PRINCIPALE : « LE JARDIN LEE »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2014-153**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0457 présentée le 16 juillet 2014 pour la propriété du 163, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance extraordinaire du 11 août 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-153, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande



de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 163, rue Principale.

**RÉSOLUTION 484-08-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**276-280 PRINCIPALE :**  
**PLANS 2014-132**

ATTENDU La résolution 425-07-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 23 juillet 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la marge latérale droite de 0,05 m au lieu de 1 m pour le bâtiment principal.

**RÉSOLUTION 485-08-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**35 AVENUE LOUISE :**  
**PLANS 2014-134**

ATTENDU La résolution 427-07-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 23 juillet 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 110 et 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser les marges avant de 5,81 m et de 5,40 m au lieu de 6 m pour le bâtiment ainsi que la marge latérale gauche de 0,54 m au lieu de 1 m pour la galerie.

**RÉSOLUTION 486-08-2014**  
**MANDAT AVISEURS LÉGAUX**  
**ORDONNANCE**

ATTENDU qu'en août 2012, des travaux de construction d'un chemin et l'abattage de 50 arbres matures ont été effectués sur les lots 286-pte et 310-pte situés sur le chemin des Galènes Bleues, à proximité d'un milieu humide sans aucune autorisation et en contravention avec la réglementation en vigueur;

ATTENDU les jugements de culpabilité obtenus par la Ville de Saint-Sauveur à la suite de la délivrance de constat d'infraction;

ATTENDU qu'aucune action ou aucun geste visant un redressement de la situation n'a été posé par le contrevenant à la suite de ce jugement;

ATTENDU QUE les conditions actuelles du site continuent d'affecter le milieu humide et sont susceptibles d'aggraver la dégradation des rives et de favoriser l'entraînement de sédiments vers le milieu humide ainsi que le réseau hydrique;

ATTENDU QUE l'entraînement de sédiments dans le réseau hydrique constitue une source de contamination au sens de la loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE ce secteur du territoire municipal n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc ou d'égout et que l'alimentation en eau potable dans ce secteur est possible par le forage de puits;

ATTENDU qu'aucune action ou aucun geste du contrevenant ne permet de comprendre ou conclure qu'il ait l'intention de remédier à la situation;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

Que la Ville de Saint-Sauveur mandate le cabinet Prévost, Fortin, Daoust pour déposer devant la Cour supérieure du Québec les requêtes nécessaires afin d'obtenir la remise en état du site.

**RÉSOLUTION 487-08-2014**  
**MANDAT AVISEURS LÉGAUX**  
**ORDONNANCE**  
**705, CHEMIN DU LAC-DES-BECS-SCIE EST**

ATTENDU que des travaux de construction d'un bâtiment accessoire détaché sans obtention du permis requis ont été constatés par l'inspecteur en bâtiments au 705, chemin du Lac Des BeCS-Scie Est;

ATTENDU que cette construction est non conforme à la superficie maximale autorisée pour les bâtiments accessoires au règlement de zonage no.222-2008 en vigueur;

ATTENDU que des travaux interdits de construction dans la bande de protection riveraine d'un patio, d'un trottoir et d'un pont ont été constatés par l'inspecteur en bâtiments au 705, chemin du Lac Des BeCS-Scie Est;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas répondu aux avis de correction transmis par la Ville, n'a réalisé aucun geste ni aucune action permettant de comprendre qu'il tente de régulariser la situation et qu'il maintient les constructions dérogatoires;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

De mandater le cabinet Prévost, Fortin, D'Aoust pour entreprendre devant la Cour supérieure du Québec les procédures nécessaires afin d'obtenir la démolition des constructions non conformes et la remise en état des lieux.

**COMMENTAIRE 488-08-2014**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de juillet 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 96 permis d'émiss pour un total de 2 254 500 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 11 040 500 \$ comparativement à 16 591 000 \$ pour la même période en 2013.

**RÉSOLUTION 489-08-2014**  
**POLITIQUE DE SOUTIEN**  
**POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS**

ATTENDU que certains enfants handicapés ne peuvent être accueillis dans nos camps de jour, de par la nature de leur handicap, ce qui peut demander un suivi que nous ne pouvons leur offrir et conséquemment il y a lieu d'élaborer une politique qui permet d'offrir un soutien financier pour ces familles;

ATTENDU La recommandation de la Commission de la vie communautaire en date du 30 juillet 2014 sous le numéro VC-01-08-14;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

Que La Ville de Saint-Sauveur adopte une politique de soutien pour les citoyens de Saint-Sauveur qui inscrivent leurs enfants de 17 ans et moins ayant un handicap à un camp de jour, à la condition que cet enfant ne puisse pas être intégré dans nos services de camp de jour. Une lettre d'un professionnel pourrait être requise.

Le citoyen doit compléter le formulaire de demande disponible au Service de la vie communautaire et avoir en main son reçu original indiquant le montant payé pour les services et la période visée, de même qu'une preuve de résidence. La Ville de Saint-Sauveur s'engage à rembourser un montant de 150 \$ par enfant, par année. La demande de remboursement doit être soumise au plus tard le 31 octobre.

**RÉSOLUTION 490-08-2014**  
**AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE**  
**CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS**  
**POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU Le constat ressorti du programme BiblioQualité sur notre bibliothèque, à savoir que la bibliothèque se trouve en deçà des normes au niveau des ressources humaines, des heures d'ouverture, de la collection de livres et de la superficie;

ATTENDU La recommandation de la Commission de la vie communautaire en date du 30 juillet 2014 sous le numéro VC-04-08-14;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QU'une demande soit déposée dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation d'un projet d'agrandissement, ou de nouvelle construction, pour la bibliothèque de Saint-Sauveur et que Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire, soit la personne mandatée pour présenter la demande.

**RÉSOLUTION 491-08-2014**  
**FIBRE DE CÈDRE POUR TOUS LES PARCS**

ATTENDU Qu'il y a lieu de prévoir à chaque année la révision des surfaces de protection de tous les parcs;

ATTENDU Les demandes de soumissions faites auprès de trois (3) firmes pour la fourniture de fibre de cèdre;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 14 août 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE L'offre de la firme Tessier Récréo-Parc inc est acceptée pour la fourniture de fibre de paillis de cèdres, au montant de 18 666,19\$ incluant les taxes, et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 492-08-2014**  
**PROLONGEMENT DE L'ENGAGEMENT TECHNICIENNE EN**  
**URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de l'urbanisme en date du 13 août 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE La direction du service de l'urbanisme maintienne à son emploi Madame Lise Martin pour la période du 12 septembre au 30 novembre 2014 pour occuper le poste de technicienne en urbanisme et inspectrice en bâtiment.

**RÉSOLUTION 493-08-2014**  
**COMMANDITE D'UN TROU :**  
**TOURNOI DE GOLF AU PROFIT**  
**DU GARDE-MANGER DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 1<sup>er</sup> août 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unaniment résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette au Tournoi de golf au profit du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut une commandite d'un trou de l'ordre de 100 \$.

**RÉSOLUTION 494-08-2014**  
**SUBVENTION FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES**  
**ET DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 1<sup>er</sup> août 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays d'en Haut une subvention de l'ordre de 250 \$.

**RÉSOLUTION 495-08-2014**  
**MUNICIPALISATION DU CHEMIN DU GRAND-VERSANT**

ATTENDU La dérogation mineure accordée par la résolution 807-12-2009 visant à permettre la municipalisation du chemin du Grand-Versant;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents pour la municipalisation du chemin du Grand-Versant lots 320-3, 320-4, 322-19 et 322-20.

**RÉSOLUTION 496-08-2014**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES**

ATTENDU La demande d'aide financière du Musée du Ski des Laurentides;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette au Musée du Ski des Laurentides une subvention de l'ordre de 10 000 \$ pour assister cet organisme dans ses opérations quotidiennes.

Les argents pour la présente résolution proviennent du surplus accumulé de la Ville.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 497-08-2014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire